



Plainte contre gdf faux et usage de faux

Par **kim777**, le **18/10/2012** à **16:32**

Bonjour,rnrnL'indice d'évaluation du GAZ à été indexé sur les cours du pétrole, un indice crée de toute pièce par Mme LAGARDE avec le lobbyisme de M. LONGUET pour faire plaisir aux actionnaires de SUEZ et aussi l'assentiment de M. SARKOZY. L'indice, calqué sur celui du pétrole, est d'une complète hérésie, rien à voir avec les cours réel du GAZ pratiqué dans le monde.rnrnAI-JE LE DROIT DE PORTER PLAINTÉ EN TANT QUE CONSOMMATEUR D'ENERGIE CONTRE GDF POUR FAUX ET USAGE DE FAUX DANS LE BUT DE S'ENRICHIR ?

Par **pat76**, le **18/10/2012** à **16:36**

BonjourrnrnVous pouvez toujours porter plainte si vous estimez que ce que vous avancez est crédible.rnrnBon courage pour obtenir gain de cause.rnrnVous avez assez de revenus pour vous payer un très bon avocat?

Par **Lag0**, le **18/10/2012** à **16:36**

Bonjour,rnPourquoi faux et usage de faux ?

Par **chaber**, le **18/10/2012** à **18:27**

Bonjour
[citation]l'indice d'évaluation du GAZ à été indexé sur les cours du pétrole un indice crée de toute pièce par Mme LAGARDE ,avec le lobbyisme de Mr LONGUET pour faire plaisir aux actionnaires de SUEZ et aussi l'assentiment de Mr SARKOZY [/citation]
Avant d'émettre de telles énormités, il vous faut savoir que cette indexation remonte à la fin des années 60 et début des années 70